

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mardi 8 septembre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau *

SONT ABSENTS : Robert Vincent (absence motivée)
Catherine Baudin (absence motivée)

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : le directeur général, M. Michel Pinault et la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Stéphanie Déraspe.

2020-09-0638

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0639

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

- 1. Mme Nathalie Bernatchez, 106 rue Denison Ouest (par courriel)**
Mme Bernatchez demande aux membres du conseil municipal s'il est prévu, à l'intersection des rues Saint-Charles Sud et Denison Ouest, qu'une signalisation indiquant le nouveau marquage des flèches soit installée.
- 2. Mme Manon Lévesque, membre du conseil d'administration du Jardin communautaire du Montplaisant (par courriel)**
Mme Lévesque explique la mission de l'organisme à but non lucratif du Jardin communautaire du Montplaisant et questionne les membres du conseil municipal quant à l'avenir du jardin suite à l'annonce de la possibilité de construction d'une nouvelle école primaire à cet endroit.
- 3. M. Richard Frappier, 99, Quévillon**
M. Frappier, accompagné de Mmes Fanny Lamarre et France Beauregard, présente et dépose une pétition signée par 164 résidents des rues Quévillon et de Versailles pour que la piste multi-fonctionnelle sur ces rues soit déneigée.
- 4. Mme Suzanne Renée Veilleux, 169, rue Gatien appartement 11**
Mme Veilleux, accompagnée de Mme Manon Lévesque, demande au conseil municipal si une relocalisation du Jardin communautaire du Montplaisant est prévue prochainement.
- 5. MM. Martin Dufresne et Laurent Côté-Dufresne, 143, rue de l'Opale**
MM. Dufresne et Côté-Dufresne demandent qu'il soit autorisé de stationner la nuit, l'hiver, dans les rues de la ville, sauf lorsqu'il y a une opération de déneigement décrétée. Ils citent différentes villes où une telle réglementation est en vigueur (St-Jean-sur-Richelieu, Chambly,

Sherbrooke, Drummondville, etc.). Ils proposent que leur quartier (2), soit sujet d'un projet-pilote à cet effet et se rendent disponibles pour siéger sur un comité où un tel projet serait analysé. Une pétition est déposée.

6. Mme Amélie Cadieux, architecte chez Favreau-Blais

Mme Cadieux souhaite faire des représentations au conseil municipal concernant le projet de ses clients (320, rue Drummond) qui a été refusé au comité consultatif d'urbanisme, mais qui n'a pas encore été présenté au conseil municipal.

7. Mme Duclos, rue Churchill

Mme Duclos questionne les membres du conseil concernant la dérogation mineure visant le 310-316, rue Denison Ouest, prévue à la séance extraordinaire du 14 septembre 2020, à 19h. Elle s'inquiète notamment d'une perte de valeur des propriétés voisines à l'adresse visée.

8. Mme Madeleine Atkins, rue Atkins

Mme Atkins demande un suivi quant au démantèlement des aménagements temporaires installés pour les travaux des rues Churchill et Denison Ouest.

9. Mme Tiffany Howard, courtière immobilière chez Royal LePage

Mme Howard effectue des représentations pour ses clients de la rue de Verchères. Elle questionne la raison d'être de la bande de protection et demande à ce que la servitude pour les lignes électriques soit reculée davantage en arrière-lot, soit dans l'emplacement de la bande de protection.

10. M. Michel Poirier, 399, rue de Versailles

M. Poirier demande pourquoi une bande de protection a été prévue sur les terrains de la rue de Verchères.

11. M. Michel Dubé, 70 rue Grove

M. Dubé questionne la bande de protection et l'emplacement de la servitude pour la ligne électrique sur la rue de Verchères et demande à ce qu'elle soit déplacée. Il demande également pourquoi le délai pour les permis de piscine est de six (6) semaines.

12. M. Daniel Fontaine, 6383, rue Châtelain, Montréal

M. Fontaine mentionne souhaiter s'établir à Granby sur la rue de Verchères, mais questionne l'emplacement de la servitude pour la ligne électrique et demande à ce qu'elle soit déplacée.

13. Citoyenne ne s'étant pas présentée

Une citoyenne questionne l'emplacement de la servitude pour la ligne électrique sur la rue de Verchères et demande à ce qu'elle soit déplacée.

14. M. Laurier Lacasse

M. Lacasse questionne l'emplacement de la servitude pour la ligne électrique sur la rue de Verchères et demande à ce qu'elle soit déplacée.

2020-09-0640

Approbation du procès-verbal du 24 août 2020

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les lundi 24 et 31 août 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités*

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à l'entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du Centre aquatique de Granby; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 25 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire numéro BP-2020-019 et entraînant une diminution des coûts de 355 403,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0643

Autorisation de transaction - Toiture du clocher – Travaux de construction de l'église Notre-Dame

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-018;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 accordé à Céleb Construction Itée pour les travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame via la résolution numéro 2017-09-0870;

CONSIDÉRANT le document *Transaction toiture du clocher (2020)* concernant l'entente entre Ville de Granby et Céleb Construction Itée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de conclure une transaction concernant les travaux de toiture au clocher du Centre Notre-Dame avec l'entreprise Céleb construction Itée, conformément au projet de transaction joint au sommaire numéro BP-2020-018.

Que la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0644

Modification des résolutions numéros 2019-04-0216 et 2019-03-0125 concernant l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) - Programme de supplément au loyer (PSL) - Rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-121;

CONSIDÉRANT le projet de l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) de construire des logements sociaux sur la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-0216 par laquelle le conseil autorisait la Ville à contribuer financièrement à hauteur de 10 % au Programme de supplément au loyer (PSL), applicable à 50 des 90 unités, et ce, pour une période de cinq (5) ans, pour ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet a obtenu toutes les approbations gouvernementales nécessaires et que la contribution de la Ville a été fixée à 4

650 000 \$ plutôt que 5 000 000 \$ telle qu'initialement prévue à la résolution numéro 2019-03-0125;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la contribution financière au montant de 4 650 000 \$ pour le *Programme de supplément au loyer (PSL)* de la rue Saint-Jacques, payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 305-2020 en date du 2 septembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Les résolutions 2019-04-0216 et 2019-03-0125 n'étant pas autrement modifiées.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0645

Renouvellement - Entente - Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby - Entretien estival et hivernal des chemins Gagné et Viens - 2021 à 2024

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-113;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Ville de Granby et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, relative à l'entretien estival et hivernal des chemins Gagné et Viens, signée le 22 janvier 2009 et modifiée aux termes d'un addenda, signé le 18 janvier 2018, vient à échéance le 21 janvier prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service concerné recommande le renouvellement pour une période additionnelle de trois (3) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de renouveler l'entente pour l'entretien estival et hivernal des chemins Gagné et Viens, intervenue entre la Ville de Granby et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit jusqu'au 21 janvier 2024 et ce, aux mêmes conditions décrites à l'entente et son addenda lesquels sont joints au sommaire numéro SJ-2020-113.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0646

Renouvellement - Ententes - Vérification des antécédents judiciaires - Église-école Alpha Oméga - Autobus Granby inc.- 2021 à 2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-112;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu des ententes pour la vérification des antécédents judiciaires avec Autobus Granby inc. et l'Église-école Alpha Oméga et que ces ententes viennent à échéance respectivement les 11 janvier 2021 et 25 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné recommande le renouvellement des ententes pour deux (2) années supplémentaires;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser le renouvellement des ententes relatives à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les corps de police du Québec, pour des périodes additionnelles de deux (2) ans, selon les mêmes conditions prévues auxdites ententes, lesquelles sont jointes au sommaire numéro SJ-2020-112, pour les organismes suivants, à savoir:

- Autobus Granby inc.; et
- Église-école Alpha Oméga

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0647

Vente de terrain résidentiel - 727, rue Fréchette - Lot numéro 6 008 276 du cadastre du Québec - M. Sébastien Bienvenue

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-122;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Sébastien Bienvenue pour faire l'acquisition du lot numéro 6 008 276 du cadastre du Québec d'une superficie de 3 297,1 mètres carrés (35 489,69 pieds carrés) correspondant au 727, rue Fréchette;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de vendre à M. Sébastien Bienvenue le lot numéro 6 008 276 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 297,1 mètres carrés (35 489,69 pieds carrés),

correspondant au 727, rue Fréchette, pour et en considération d'une somme approximative de 94 047,68 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 2,65 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 25 août 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-122.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0648

Vente de terrain résidentiel - 723, rue Fréchette - Lot numéro 6 008 277 du cadastre du Québec - M. Alexandre Givry et Mme Catherine Gagné

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-123;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Alexandre Givry et Mme Catherine Gagné pour faire l'acquisition du lot numéro 6 008 277 du cadastre du Québec d'une superficie de 3 426,5 mètres carrés (36 882,54 pieds carrés) correspondant au 723, rue Fréchette;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de vendre à M. Alexandre Givry et Mme Catherine Gagné le lot numéro 6 008 277 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 426,5 mètres carrés (36 882,54 pieds carrés), correspondant au 723, rue Fréchette, pour et en considération d'une somme approximative de 97 738,73 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 2,65 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 28 août 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-123.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0649

Vente d'un terrain résidentiel - 90, rue Mountain - Lots numéros 4 473 777 et 4 473 774 du cadastre du Québec - M. Jonathan Lebreux

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-120;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Jonathan Lebreux pour faire l'acquisition des lots numéros 4 473 777 et 4 473 774 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 121,3 mètres carrés (12 069,21 pieds carrés) correspondant au 90, rue Mountain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de vendre à M. Jonathan Lebreux les lots numéros 4 473 777 et 4 473 774 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 121,3 mètres carrés (12 069,21 pieds carrés) correspondant au 90, rue Mountain, pour et en considération d'une somme approximative de 120 692,10 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 10 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 20 août 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-120.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0650

Vente d'un terrain - 224, rue Tracy - Lot numéro 1 651 491 du cadastre du Québec - M. Jean-François Fortin

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-119;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Jean-François Fortin afin de faire l'acquisition du lot numéro 1 651 491 du cadastre du Québec d'une superficie de 302,4 mètres carrés (3 255 pieds carrés) correspondant au 224, rue Tracy;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

de vendre à M. Jean-François Fortin le lot numéro 1 651 491 du cadastre du Québec, d'une superficie de 302,4 mètres carrés (3 255 pieds carrés), correspondant au 224, rue Tracy, pour et en considération d'une somme de 4 500 \$, plus taxes applicables, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 19 août 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2020-119.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0651 **Étude et adjudication d'un contrat pour le réaménagement de la place Jean-Lapierre – Dossier numéro 240/2020 - Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 361 955,00 \$ du surplus non-affecté vers le projet numéro 80119.17; et

d'adjuger le contrat numéro 240/2020 pour le réaménagement de la place Jean-Lapierre au plus bas soumissionnaire conforme, Bertrand Ostiguy inc, pour un montant total, taxes incluses, de 1 145 151,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.17, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 311-2020, en date du 27 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0652 **Étude et adjudication d'un contrat pour le remplacement des feux de circulation de la rue Simonds Sud, aux intersections rues Cowie et Saint-Jacques - Dossier numéro 195/2020 - Néoelect inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 195/2020 pour le remplacement des feux de circulation de la rue Simonds Sud, aux intersections des rues Cowie et Saint-Jacques, au plus bas soumissionnaire conforme, Néoelect inc, pour un montant total, taxes incluses, de 480 114,73 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90908.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 309-2020, en date du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0653 **Étude et conclusion d'un mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux pour la reconstruction des feux de circulation de la rue Simonds Sud – Dossier numéro 242/2020 - Experting inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-021;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Experting inc, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 24 juillet 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure le contrat numéro 242/2020 pour des services professionnels pour la surveillance des travaux pour la reconstruction des feux de circulation sur la rue Simonds Sud au plus bas soumissionnaire conforme, Experting inc, pour un montant total, taxes incluses, de 47 657,14 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisation, projet numéro 90908.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 282-2020 en date du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0654

Étude et adjudication d'un contrat pour la construction d'ouvrages à mobilité durable sur la rue Simonds Sud - Dossier numéro 253/2020 - Gestimaction inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-027;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 253/2020 pour la construction d'ouvrages à mobilité durable sur la rue Simonds sud, au plus bas soumissionnaire conforme, Gestimaction inc., pour un montant total, taxes incluses, de 166 770,20 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisation, projets numéros 90908.13 et 80819.6, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 310-2020, en date du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0655

Étude et adjudication d'un contrat pour la fourniture et livraison de camion 10 roues avec équipement - Dossier numéro 258/2020 - Équipements Lourds Papineau inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'adjuger le contrat numéro 258/2020 pour la fourniture et livraison d'un camion dix (10) roues avec équipement, sans l'option de la benne basculante, au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements Lourds Papineau inc, pour un montant total, taxes incluses, de 306 454,36 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90908.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 308-2020, en date du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0656

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 9 août au 1er septembre 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-075;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 9 août au 1^{er} septembre 2020, soit :

- les comptes pour la période du 18 août au 1^{er} septembre 2020, pour la somme de 3 120 778,67 \$, et
- les salaires pour la période du 9 au 22 août 2020, pour la somme de 778 951,52 \$

pour un total de 3 899 730,19 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Licences annuelles AutoCAD
 Réf. : 291/2020 - C2020-1644
 Du 21 août 2020 au 20 août 2021
 Fournisseur : Solid Cad Group inc.
 Dépense 2020 approximative, taxes incluses 4 648,82 \$
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 9 297,65 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 304-2020 et 001-2021, en date du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0657

Transferts de crédits budgétaires au 8 septembre 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-072;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 8 septembre 2020 du fonds d'immobilisations de divers projets à d'autres projets pour un montant de 795 000 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 306-2020, en date du 2 septembre 2020;

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 8 septembre 2020, de postes budgétaires du fonds d'opération à d'autres postes budgétaires du fonds d'opération, pour la somme de 315 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 306-2020, en date du 2 septembre 2020; et

d'autoriser et de ratifier le transfert du fonds d'immobilisations vers le fonds de roulement pour un montant de 50 000 \$ pour l'annulation du projet du filet de pratique du Golf Miner, déboursé à même le fonds d'opération.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0658

Autorisation de signature - Mainlevée et radiation d'hypothèques légales mobilières et immobilières

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-076;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la trésorière, M^{me} Sylvie Chouinard ou, en son absence, la trésorière adjointe, M^{me} Marie-Pier Pothier, à donner mainlevée de toute hypothèque légale immobilière inscrite pour protéger les créances de la municipalité et à requérir la radiation desdites hypothèques, après paiement complet et final des taxes impayées avec intérêts et frais afférents, s'il y a lieu;

d'autoriser la trésorière, M^{me} Sylvie Chouinard ou, en son absence, la trésorière adjointe, M^{me} Marie-Pier Pothier, à donner mainlevée et inscrire une radiation d'hypothèque mobilière pouvant être inscrite au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM);

d'autoriser la trésorière, M^{me} Sylvie Chouinard ou, en son absence, la trésorière adjointe, M^{me} Marie-Pier Pothier, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-haut mentionnées et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires, et

d'abroger la résolution numéro 2007-01-0042.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0659

Mouvements de main-d'oeuvre - Période du 30 juillet au 14 septembre 2020 - Embauche - Mme Maude Paquette-Joly, commise-secrétaire au Service de l'évaluation - Nomination - M. Alexandre Chagnon, préposé aux réseau égouts et aqueduc au Service des travaux publics - Nomination - M. Benoit Parent, chauffeur de camion classe B au Service des travaux publics - Démission - Mme Charlotte Labat, secrétaire polyvalente

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-027, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 30 juillet au 14 septembre 2020, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-027 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Maude Paquette-Joly au poste de commise-secrétaire au Service de l'évaluation à compter du 14 septembre 2020 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la démission de madame

Julie Perreault. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service ;

2. d'autoriser la nomination de monsieur Alexandre Chagnon au poste de préposé au réseau égouts et aqueduc au Service des travaux publics à compter du 9 septembre 2020 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Bernard Raymond. L'employé devra accomplir une période d'essai de 240 heures régulières, travaillées sur ce poste, à la satisfaction de la direction du service ;
3. d'autoriser la nomination de monsieur Benoit Parent au poste de chauffeur de camion classe B au Service des travaux publics à compter du 9 septembre 2020 afin de pourvoir le poste laissé vacant. L'employé devra accomplir une période d'essai de 240 heures régulières, travaillées sur ce poste, à la satisfaction de la direction du service ;
4. de prendre acte de la démission de madame Charlotte Labat au poste de secrétaire polyvalente en date du 21 août 2020.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 314-2020, en date du 4 septembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0660

Demande plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-5 - 53, rue Dufferin, 2020-3054 - PIIA-10 - 405, rue des Cimes, 2019-3596 - PIIA-10 - 409, rue des Cimes, 2019-3630 - PIIA-10 - 413, rue des Cimes, 2019-3631 - PIIA-10 - 417, rue des Cimes, 2019-3632 - PIIA-10 - 421, rue des Cimes, 2019-3633 - PIIA-10 - 210, rue Denison Est, 2020-3931 - PIIA-10 - 252, rue Denison Est, 2020-2908 - PIIA-21 - 155, rue du Mont-Brome, 2020-3037 - PIIA-21 - 795 à 817, rue du Mont-Brome, 2020-3009 - PIIA-28 - 301, rue John-Manners, 2020-3019 - PIIA-32 - 263, rue des Écoliers, 2020-3007

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-198;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 25 août 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-5	2020-3054	200825-07	53, rue Dufferin	Construction
PIIA-10	2019-3596	200825-08	405, rue des Cimes	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3630	200825-09	409, rue des Cimes	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3631	200825-10	413, rue des Cimes	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3632	200825-11	417, rue des Cimes	Déblai/remblai
PIIA-10	2019-3633	200825-12	421, rue des Cimes	Déblai/remblai
PIIA-10	2020-3931	200825-13	210, rue Denison Est	Déblai/remblai
PIIA-10	2020-2908	200825-14	252, rue Denison Est	Déblai/remblai
PIIA-21	2020-3037	200825-15	155, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-21	2020-3009	200825-16	795 à 817, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-28	2020-3019	200825-17	301, rue John-Manners	Construction
PIIA-32	2020-3007	200825-19	263, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de Le conseiller, M. Éric Duchesneau, déclare son intérêt et quitte son siège.

2020-09-0661 **Modification à la demande numéro 2010-2187 de plan projet de morcellement - 268, rue Irwin**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-198.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le déplacement de la piste cyclable projetée et une modification du tracé de rue dans la partie nord du projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200825-05, recommande sur division le plan projet de morcellement présenté par M. Michel Duchesneau, représentant pour Jonesco inc., pour le 268, rue Irwin, à certaines conditions;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de refuser la modification au plan projet de morcellement de la demande initiale numéro 2010-2187, soit le déplacement de la piste cyclable entre l'arrière des lots donnant sur la rue Georges-Cros et le milieu humide et la révision du tracé

de rue dans le secteur situé au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin.

*Changement de quorum

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller, M. Éric Duchesneau, regagne son siège.

2020-09-0662

Réception provisoire - Travaux de prolongement des infrastructures municipales - Rue de la Roche - Projet numéro 20-2019 - M. Jonathan Duchesneau

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-201;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 10 juillet 2020, la réception provisoire des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme WSP Canada inc. et sous la surveillance de la firme Les Services exp inc;

de décréter la rue de la Roche ouverte; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux suite à l'entente numéro 20-2019 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur M. Jonathan Duchesneau.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0663

Demande d'aide à la relocalisation - Les Délices de la Table

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-200;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'entreprise Les Délices de la Table au 250, rue Saint-Urbain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder une aide à la relocalisation au montant de 4 270 \$ à l'entreprise Les Délices de la Table, conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités industrielles permettant la conservation et ou la création d'emplois sur le territoire de la ville de Granby, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 297-2020, en date du 26 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0664

Demande d'aide à la relocalisation - Électrotech Automatisation Industrielle inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-168;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'entreprise Électrotech Automatisation Industrielle inc. au 625, rue Simonds Sud;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, sur présentation des pièces justificatives, une aide à la relocalisation au montant de 100 000 \$, à l'entreprise Électrotech Automatisation Industrielle inc., conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités industrielles permettant la conservation et/ou la création d'emplois sur le territoire de la ville de Granby, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 299-2020, en date du 27 août 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer , pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0665

Demande d'aide discrétionnaire - Therappx inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-169;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la plateforme pour lequel l'aide discrétionnaire est demandée génèrerait des retombées économiques de plus de 170 000 \$ en développement et en achat d'équipements et de matériel informatique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet maintiendrait cinq (5) emplois en plus de créer onze (11) emplois supplémentaires sur le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement industriel recommande cette subvention;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder une aide discrétionnaire au montant de 10 000 \$ à l'entreprise Therappx inc., conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la

Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités industrielles permettant la conservation et/ou la création d'emplois sur le territoire de la ville de Granby, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 300-2020, en date du 27 août 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0666

Demande d'aide discrétionnaire - Hydro-Innovation inc

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-170;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le projet qui vise à tripler la superficie de production et doubler la capacité de levage afin de doubler le chiffre d'affaires de l'entreprise d'ici cinq (5) ans et qu'avec ce projet, l'entreprise prévoit la création de vingt-cinq (25) emplois de qualité allant d'ingénieur mécanique à soudeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement industriel recommande cette subvention;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder une aide discrétionnaire au montant de 30 000 \$ à l'entreprise Hydro-Innovation inc., conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités industrielles permettant la conservation et/ou la création d'emplois sur le territoire de la ville de Granby, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 301-2020, en date du 27 août 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0667

Bonification du programme de subvention pour l'achat d'un vélo standard ou électrique

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-192;

CONSIDÉRANT la mise en place du Plan environnement 2020-2023 qui encourage la mobilité active en offrant un programme de subvention à l'achat d'un vélo standard ou électrique;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a restreint considérablement l'offre des activités de loisirs pouvant être pratiqués par les citoyens, favorisant ainsi l'augmentation de la popularité de la pratique du vélo;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser un transfert du montant nécessaire pour honorer les demandes reçues jusqu'au 8 septembre 2020 inclusivement, pour un montant maximal de 25 000 \$, du PTI « Diminution de la production de gaz à effet de serre » vers le PTI « Subvention de vélos »; et

que l'enveloppe budgétaire de cette année soit étendue pour répondre aux demandes jusqu'au 8 septembre 2020, inclusivement, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 296-2020, en date du 26 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0668

Ambassadeurs de la culture

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-045;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection qui a analysé les différentes candidatures;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de procéder aux nominations suivantes à titre d'ambassadeurs de la culture de la Ville de Granby 2020;

- Monsieur Martin Gougeon, dans la catégorie artiste;
- Monsieur Daniel Beauregard, dans la catégorie intervenant culturel

Ces lauréats témoignant d'un engagement et d'un parcours remarquables seront invités par la Ville de Granby à une cérémonie protocolaire afin de souligner leur rôle important dans le développement et le rayonnement de la culture de Granby. Lors de cette cérémonie, une oeuvre d'art **Le Pilier d'art**, création de l'artiste granbyen Roger Lapalme, leur sera remise. Les nominations de Messieurs Martin Gougeon et Daniel Beauregard seront également identifiées de façon permanente au Centre culturel France-Arbour.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0669

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0877-2019 visant le projet « Dans ma rue, on joue! » afin de remplacer le plan des rues de la Ville ».

2020-09-0670

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux normes minimales de terrains

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux normes minimales de terrains.

2020-09-0671

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux normes minimales de terrains

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le premier projet de règlement numéro PP21-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP21-2020 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de ne plus assujettir les lots formés à des fins de cimetière aux normes minimales de terrains », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0672

Adoption – Règlement numéro 0957-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières aux intersections des rues La Fontaine/Desjardins Nord et Frontenac/Saint-François et afin de prévoir une zone de stationnement avec vignettes dans le secteur avoisinant le Centre Providence

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0957-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « L » en ajoutant des traverses piétonnières aux intersections des rues La Fontaine/Desjardins Nord et Frontenac/Saint-François et afin de prévoir une zone de stationnement avec vignettes dans le secteur avoisinant le Centre Providence », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 août 2020, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0673

Adoption – Règlement numéro 0958-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant l'installation de caméras de surveillance ou autres dispositifs de captation visuelle sur une propriété privée, les activités de champ de tir, le contrôle des chiens sur un terrain privé, l'annulation de tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac jusqu'au 31 octobre 2020 ainsi que les nuisances occasionnées par un terrain malpropre

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 août 2020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0958-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant l'installation de caméras de surveillance ou autres dispositifs de captation visuelle sur une propriété privée, les activités de champ de tir, le contrôle des chiens sur un terrain privé, l'annulation de tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac jusqu'au 31 octobre 2020 ainsi que les nuisances occasionnées par un terrain malpropre », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 24 août 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0674

Conformité au plan d'urbanisme du Règlement numéro 0940-2020 aux autres règlements d'urbanisme (art. 110.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU))

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-118;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 0940-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'augmenter la densité exigée pour une partie de l'aire agricole (A) dans le secteur au sud de la rue Denison Est près de la limite avec le canton de Shefford, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP13-2020, la loi exige que dans les 90 jours de l'entrée en vigueur du plan, la Ville modifie certains autres règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes audit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de conformité existe en regard des règlements sur le zonage, le lotissement, la construction, les ententes de travaux municipaux, les conditions d'émission de permis, les projets de plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que celui d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'indiquer, par la présente résolution, que les règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, soit les Règlements numéros 0663-2016 de zonage, 0664-2016 de lotissement, 0668-2016 de construction, 0684-2017 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et 0665-2016 sur les usages conditionnels, n'ont pas à être modifiés et sont conformes au plan d'urbanisme contenu au Règlement numéro 0940-2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0675

Conformité au plan d'urbanisme du Règlement numéro 0937-2020 aux autres règlements d'urbanisme (art. 110.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU))

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-117;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 0937-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire résidentielle de faible densité « Rf », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP10-2020, la loi exige que dans les 90 jours de l'entrée en vigueur du plan, la Ville modifie certains autres règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes audit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de conformité existe en regard des règlements sur le zonage, le lotissement, la construction, les ententes de travaux municipaux, les conditions d'émission de permis, les projets de plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que celui d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'indiquer, par la présente résolution, que les règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, soit les Règlements numéros 0663-2016 de zonage, 0664-2016 de lotissement, 0668-2016 de construction, 0684-2017 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et 0665-2016 sur les usages conditionnels, n'ont pas à être modifiés et sont conformes au plan d'urbanisme contenu au Règlement numéro 0937-2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0676

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Richard Dubé, 428, rue Savage

M. Dubé s'exprime sur la résolution adoptée pour accorder certains congés au personnel cadre de la Ville suite à la gestion de crise de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020. Il interroge également les membres du conseil quant à des dons personnels faits à des organismes à but non lucratif.

2. M. Bernard Brousseau, 683 rue Cabana

M. Brousseau explique et dépose une lettre concernant la vitesse sur la rue Cabana.

3. Mme Tiffany Howard, courtière immobilière chez Royal LePage

Mme Howard dépose une pétition concernant la servitude pour les lignes électriques des terrains de la rue de Verchères.

4. M. Jacques Parent, 261, rue Beaufort

M. Parent remercie le conseil municipal pour la gratuité des terrains de tennis à l'été 2020.

2020-09-0677

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, greffière et
directrice des Services juridiques